





ASSURANCE OBLIGATOIRE DES CONSTRUCTEURS

Référence : Durée : Niveau : Modalités : Tarifs :

AA024 4 jours - 28 h Bases Présentiel ou à distance 2585,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 11/09/2025 au 03/10/2025
- Du 26/05/2025 au 17/06/2025

OBJECTIFS

- Distinguer les différentes catégories d'intervenants à l'acte de construire
- Identifier, à chaque stade d'avancement des travaux, les contrats d'assurance nécessaires
- Déterminer l'articulation des différents contrats d'assurance
- Appliquer les mécanismes de base des garanties dans le processus de souscription et de gestion sinistres
- Déterminer le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat

<u>Information complémentaire :</u>

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les apports techniques et méthodologiques permettent d'identifier les contrats d'assurance nécessaires aux intervenants pour l'opération de construction et pour chaque chantier.

Exercices d'application : établissement du schéma d'assurance et cas pratiques pour analyser les garanties d'assurance et leur application.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Nomenclature des assurances construction
- 1. Principe de la loi du 4 janvier 1978
- 2. Réception, pierre angulaire du système d'assurance construction
- 3. Champ de l'assurance obligatoire construction
- 4. Assurance obligatoire gérée en capitalisation
- 5. Différents contrats
- B. Assurances spécifiques des intervenants à l'opération de construction
- 1. Garantie obligatoire responsabilité civile décennale
- 2. Garanties facultatives
- 3. Contrôle jurisprudentiel de délimitation contractuelle
- C. Assurances de chantier
- 1. Assurance dommages ouvrage
- 2. Assurance tout risque chantier
- D. Critères de tarification
- 1. En dommages ouvrage
- 2. En responsabilité civile décennale
- E. Approche de la gestion des sinistres
- 1. Gestion des sinistres dommages ouvrage
- 2. Gestion des sinistres en l'absence de dommages ouvrage

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats construction Chargés d'indemnisation construction Conseillers clientèle Agents généraux

Courtiers

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2585,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 24/11/2025 à 06:04